

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 2 (1864)  
**Heft:** 48

**Artikel:** Le divorce chez les Arabes et les Indiens  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-177350>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A qui doit-il cet air fringant,  
Et ce pied qui jamais ne glisse?  
Moi, je le devine à l'instant :  
Au brave commis d'exercice.  
Paré de ses galons d'argent  
Et de son épaulotte blanche,  
Ah ! qu'il est beau notre sergent,  
Quand il parade le dimanche.  
Mais je le vois avec chagrin :  
Il faut que ma chanson finisse.  
Répétons en chœur ce refrain :  
Vivent les commis d'exercice!

J. B.

**On fife !!!**

Dans cette semaine de vendanges, il n'est pas rare d'entendre la foule de nos gamins, crier dans les rues : on fife ! C'est ou bien une niche jouée aux propriétaires de tines pleines, ou bien une vengeance contre tel ou tel gamin qui, armé d'un fétu, se régale à longs traits, ou bien enfin le cri de triomphe d'une bande qui, largement désaltérée, envoie ces paroles moqueuses au rentier propriétaire de cuves.

Dame ! c'est que tout le monde n'a pas le gousset assez bien garni pour se régaler des trésors que prodiguent nos vignes. On sait bien appeler le peuple à la peine, mais on lui regrette le moindre plaisir. En vain, chaque saison suspend les gourmandises les plus attrayantes aux branches de nos arbres, le pauvre, deshérité de tout cela, n'en goûte que les regards roges du garde-champêtre qui, au moindre geste, le conduit en prison.

On fife. Eh bon Dieu, est-ce donc si rare !

C'est encore un bon vieil usage qui disparaît ou plutôt se transforme. Nous ne prétendons point que tout ait été sacré autrefois, non certes ; quiconque a connu la route de Lausanne à Vevey avant 1830, route étroite, resserrée entre de hauts murs, quiconque se rappelle la descente des Mousquines, celle du port de Pully, et les environs de St-Saphorin peut seul se rendre compte des nombreux accidents qui survenaient alors à chaque minute. Mais si les routes valaient moins les gens valaient mieux. Les maîtres étaient plus bienveillants envers les domestiques, et de leur côté les domestiques n'étaient pas constamment à montrer, par leur arrogance, qu'ils se croient les égaux de leurs maîtres. Le vigneron de la commune apportait au municipal une corbeille de raisins qui était rendue d'autre part en bons services. Le vendangeur appliquait un bon baiser à la vendangeuse qui oubliait un grapillon sur le cep ; une bonne danse exécutée dans la vaste cuisine terminait la récolte, c'était, si bien nous en rappelle, le ressat. Aujourd'hui ces améités s'effacent et disparaissent.

Mais quant à fifer, ou fife toujours.

Les banques, les agences d'affaires, les assurances et caisses de rente sont autant de fétus appliqués aux tines des particuliers. Nous ne parlons pas des actions

et obligations de chemins de fer ; des rentes de l'Etat, On fife, fife !!

Il n'est pas de gardes-champêtres pour empêcher nos bourgeois d'échanger de bons écus contre de mauvais papiers. On fife !

Pour faire face à de grosses dépenses, la Confédération fife dans les caisses cantonales. Réveillées en sursaut, celles-ci fifent dans les impôts. Attaqués ainsi, pour 50 cent. d'impôt de plus, le rentier et le propriétaire augmentent de 50 fr. le loyer de leurs locataires qui à leur tour haussent leurs prix. Grande rumeur alors chez la classe ouvrière, qui fife à son tour où elle peut.

La fife est transformée, mais enfin quand on crie : on fife ! on proclame la plus grande vérité de notre époque.

J. Z.

**Le divorce chez les Arabes et les Indiens.**

Chez les Arabes, chez des demi-sauvages, comme nous les appelons avec plus de vanité peut-être que de raison, lorsque deux époux s'ennuyent de manger ensemble le couscoussou, le cadhi devant lequel paraissent les deux plaignants n'oblige pas les familles à se diviser en deux camps pour apporter à chacun des deux plaigneurs son témoignage bienveillant et malveillant, sur la sincérité des griefs plus ou moins fondés qu'ils s'impliquent réciproquement : le cadhi ordonne aux deux époux d'aller vivre pendant quelque temps auprès d'un homme de bonne vie et mœurs, chargé de surveiller leur conduite et de voir de quel côté peuvent venir les torts.

Cet expert *en vertus conjugales* fait ensuite son rapport sur les observations qu'il a pu faire concernant le caractère des deux parties, et ce rapport sert de base au jugement du cadhi.

Cet expédient de la procédure arabe produit souvent, dit-on, les meilleurs effets. C'est à qui de l'homme ou de la femme mis ainsi en observation cherchera à montrer le meilleur caractère et les plus séduisantes qualités de l'esprit ou du cœur, pour s'attirer les sympathies de leur gardien expert ; la femme se montre douce et empressée pour son mari pour prouver que ce n'est pas sa faute si la bonne harmonie du ménage a été troublée : le mari à son tour se montre tendre et patient pour sa moitié, et semble dire : « voyez s'il ne faut pas avoir un bien mauvais caractère et un esprit bien mal fait pour ne pas s'accommoder du mien. » Or, à force de chercher à tromper celui de qui dépend leur sort, les deux époux finissent par se tromper eux-mêmes, par prendre au sérieux les sentiments qu'ils manifestent l'un pour l'autre, et le plaisir qu'ils éprouvent à vivre sous l'influence de cette nouvelle lune de miel factice fait qu'ils se remettent à s'adorer.

Chez certaines peuplades sauvages, chez les Indiens, on fait mieux encore. Lorsque malgré les serments

échangés devant le grand Manitou, l'un des deux époux veut quitter la case commune, au lieu de les séparer, on les enferme tous deux ensemble; on les livre ainsi à eux mêmes dans le plus grand isolement pendant deux mois. Si, au bout de ce temps d'épreuve, leur volonté de se séparer n'a pas fléchi, leur divorce est prononcé.

Il est rare, paraît-il, que le désir de société si naturel à l'homme, le rapprochement forcé que cet état de choses amène entre ces deux parias de la tribu, le besoin qu'ils ont l'un de l'autre et les services naturels qu'ils sont appelés à se rendre, ne les amène pas à abréger volontairement la durée de leur *quarantaine* pour reprendre la vie commune.

—  
Petite arithmétique des écoles, par S. Blanc.  
Lausanne 1862. Prix : 1 fr.

Nous arrivons un peu tard pour rendre compte à nos lecteurs de ce petit volume qui compte déjà deux années d'existence ; mais, comme dit le proverbe : « mieux vaut tard que jamais », et notre collaborateur, M. S. Blanc, ne nous en voudra pas trop d'avoir laissé dormir son livre dans un apparent oubli.

Nous disons *apparent*, parce que l'oubli n'existe pas. Nous avons voulu voir ce livre de près, nous en servir avant que de porter un jugement sur son compte. Un ouvrage de science n'est pas de ceux que l'on parcourt en les feuilletant, pour y trouver quelque page plus brillante que d'autres, que l'on puisse reproduire en partie. Il faut, au contraire, pour le premier, en sonder chaque ligne si l'on veut juger de sa valeur pratique et de la méthode qui en a dirigé la rédaction. Nous avons donc employé l'Arithmétique de M. Blanc dans l'enseignement, et nous pouvons dire que ce livre est bien réellement à la portée de notre jeunesse. La plus grande simplicité y règne d'un bout à l'autre ; les raisonnements y sont clairs et appuyés de nombreuses applications. Nous avons vu avec plaisir que M. Blanc attirait l'attention des instituteurs sur l'importance du calcul de tête ; c'est là qu'est, en effet, la vraie base de l'arithmétique et il faudrait faire comprendre à tous les pères et mères de famille qu'ils peuvent et doivent exercer beaucoup leurs enfants au calcul mental avant même de leur montrer la forme d'un chiffre. La numération écrite, sans doute, est un puissant instrument pour la résolution des questions un peu compliquées, mais elle n'est qu'un moyen mécanique qu'il ne faut faire intervenir dans l'éducation d'un enfant qu'alors que ses facultés ont été suffisamment développées. Autrement l'intelligence devient paresseuse et elle finit par ne plus distinguer le nombre d'avec le chiffre qui n'en est que la représentation matérielle. Beaucoup de gens sont incapables du moindre calcul sans un crayon et une feuille de papier alors qu'elles auraient besoin de pouvoir se rendre compte rapidement, et souvent dans la rue, du résultat de telle ou telle opération.

Lecteurs, pardonnez cette digression un peu longue et revenons à nos moutons.

La *Petite arithmétique des écoles* est un cours complet d'arithmétique usuelle ; les opérations élémentaires y reçoivent tous les développements propres à en faire comprendre, à des enfants, non-seulement le mécanisme, mais encore la raison. Les problèmes relatifs à la règle de trois et à ses applications sont empruntés aux questions si nombreuses que l'industrie soulève de nos jours. Le recueil de problèmes du même auteur est conçu dans le même esprit pratique qui donne tant d'attrait à une étude que l'on rend parfois si rebutante.

Enfin, l'ouvrage dont nous parlons se termine par un chapitre où les questions d'intérêts composés et d'annuités sont traitées d'une manière très-simple, accessible à chacun. Cet appendice,

dû à la plume de M. Chapuis-Vuichoud, résout, sans X et Y, une foule de problèmes que l'on regarde ordinairement comme appartenant au domaine spécial de l'algèbre. Aujourd'hui, où l'on ne parle plus que d'emprunts ou d'amortissement, il est réellement fort utile de faciliter au plus grand nombre l'étude raisonnée de ces calculs, qui se sont cachés jusqu'ici sous des formules vraiment effrayantes.

En résumé, nous croyons que l'*Arithmétique* de M. Blanc sera d'un utile secours aux instituteurs qui pourront simplifier beaucoup leur tâche en mettant ce petit livre entre les mains de leurs élèves.

S. C.

Nous empruntons au journal *le Temps* la circulaire suivante :

« Monsieur et vénéré confrère,

Une famille riche de ma paroisse, cruellement éprouvée par la perte de plusieurs de ses membres, désirerait trouver des prêtres qui voulussent se charger de dire des messes *pro defunctis* à leur intention.

Le nombre, qui est considérable, sera subordonné aux conditions proposées : si on les accepte, au lieu d'argent, pour les honoraires, on voudrait donner de bon vin de Médoc, dont, préalablement, on enverra, à ses frais, un échantillon.

C'est, comme vous voyez, une occasion très favorable pour s'approvisionner, sans bourse délier, d'un vin unique dans le monde et si légitimement apprécié par tous les gourmets.

Il y en a aussi de blanc.

On peut s'adresser directement à moi, ou, si on le préfère, à M. Lucas, homme d'affaires de M. Andron, à Civrac-Médoc, arrondissement de Lesparre (Gironde),

DUBOSQ, curé.

(Communiquer ceci aux confrères.)

Bordeaux, imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11. »

Ce brave curé ne serait-il point celui qui doit à la *Revalescière* du Barry la guérison de 18 ans de sueurs nocturnes et de mauvaises digestions ?

(Réd.)

### Les poires.

Un soir, au coin de l'âtre, attendant le repas,  
A sa vieille Fanchon, disait le vieux Lucas :  
— Oh ! si notre Jean-Pierre obtenait cette place !  
Si je voyais mon fils au château, garde-chasse !  
Femme, c'est l'intendant qui donnera l'emploi,  
Et... ces poires, chez lui... feraient plaisir, je crois.  
Demain, qu'à ton lever, ta corbeille soit prête ;  
Demander la main pleine est la manière honnête.  
Tu diras (si nos vœux pouvaient être accomplis)  
Que nous aurons bientôt du chasselas exquis.  
— Je comprends, repartit la vieille ménagère.  
Le couple en était là, lorsque dans la chaumière,  
Arrive l'intendant, l'air joyeux et pressé :  
— Vivat ! j'ai si bien fait que Jean-Pierre est placé,  
Jean-Pierre est garde-chasse ! et nos gens de lui dire  
Des grand merci, Dieu sait ! l'autre, enfin se retire.  
— Brave homme, bon enfant ! dit le vieillard touché :  
« Femme, portons demain ces poires au marché. »

J. PORCHAT.

Pour la rédaction : L. MONNET. S. CUÉNOUD